

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Budget 2020 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population rixheimoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par l'Etat. Il confirmera les engagements pris depuis 2008, en l'occurrence :

- le gel des taux de fiscalité, pour la treizième année consécutive,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne, et non par l'endettement,
- la poursuite de la politique de désendettement,
- la recherche active de nouvelles recettes,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.

CONTEXTE ECONOMIQUE

Face à un monde perçu comme de plus en plus complexe et incertain, face à la partie de poker que se livrent les grandes puissances de la planète, l'inquiétude des sociétés croît et une crise de confiance s'installe durablement. Ce sentiment d'angoisse suscite une gamme de réactions contradictoires, d'où peine à émerger un projet commun pour relever les grands défis de notre temps : maintien de la paix, lutte contre le réchauffement climatique, mutations technologiques,...

Après la crise des dettes suscitée par le naufrage de la Grèce en 2009, le contentieux avec la Russie et l'Ukraine en 2014, les divergences migratoires en 2015 et le Brexit consommé le 31 janvier 2020, l'Union Européenne a pris conscience d'une nouvelle et cruelle source de vulnérabilité : l'alliance avec les Etats-Unis, sous la protection desquels elle s'est unie et reconstruite depuis la fin de la seconde guerre mondiale, est ébranlée comme jamais.

Dans un contexte international qui reste incertain et marqué par des tensions protectionnistes, le sort économique de la zone euro va dépendre notamment de l'évolution de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis et des suites du Brexit. La croissance du PIB dans la zone euro devrait s'établir à +1,1 % pour 2019 (contre +1,8 % en 2018 et +2,5 % en 2017). Les économies dépendantes des exportations et du commerce extérieur comme l'Allemagne ont particulièrement souffert en 2019. Et l'économie italienne reste plombée par des faibles gains de productivité et un chômage relativement supérieur à ses principaux voisins.

La France fait mieux que la zone euro. En 2019, le PIB de l'économie tricolore a progressé de 1,3 %, (toutefois loin des 2,3 % enregistrés en 2017).

L'inflation devrait avoisiner les 1,1 % en 2019. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ralentissent après 3 années d'accélération. La baisse de l'inflation résulte, d'une part, d'un ralentissement des prix de l'énergie et des services, et d'autre part, d'un recul accentué des prix des produits manufacturés.

Le taux de chômage atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans. Il s'établit à 8,5 % de la population active en décembre 2019. L'objectif du Gouvernement est de ramener le taux de chômage à 7% en 2022.

L'investissement des entreprises est en hausse depuis plus de 3 ans et la Banque Centrale Européenne (BCE) maintient ses taux directeurs au plus bas, et ne les modifiera pas avant la fin du premier semestre 2020.

Loi de Finance pour 2020

De 2012 à 2017, l'Etat a impliqué les collectivités locales dans son effort de redressement, en ponctionnant ses concours financiers. Pour l'heure, il est mis fin à la spirale de la baisse des dotations.

Le Gouvernement poursuit ses réformes tout en se heurtant au mouvement des 'gilets jaunes', entré dans sa deuxième année, ainsi qu'une vaste contestation sociale de la part des syndicats hostiles à la réforme des retraites.

La Loi de Finance pour 2020 prévoit le maintien des grands équilibres financiers entre l'Etat et Collectivités Territoriales. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable (26,9 Md€).

La suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux interviendra d'ici à 2023.

- 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020 ;
- pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 ;
- ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

La disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.

En dehors des taux d'imposition votés et appliqués par chaque commune, la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, égale à la moitié de la valeur locative cadastrale, est actualisée chaque année en fonction de l'inflation :

- +1,2% en 2020 pour la taxe foncière,
- +0,9% pour la taxe d'habitation sur les résidences principales,
- +1,2% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La Région

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...),
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Après de nombreuses tractations entre les élus alsaciens et le gouvernement, un accord a été passé le 29 octobre 2018 pour acter la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et créer une nouvelle 'Collectivité Européenne d'Alsace' d'ici 2021.

Plusieurs compétences devraient ainsi être transférées de l'État et de la Région vers cette future Alsace unie :

- la gestion des routes nationales (dont l'autoroute A35),
- le tourisme,
- le retour des plaques d'immatriculation 'Alsace',
- la création d'un Centre linguistique (le pôle régional sera à Strasbourg),
- le renforcement du bilinguisme,
- le renforcement des activités économiques du territoire.

INTERCOMMUNALITE

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe 39 communes et concerne près de 273.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population, avec notamment :

- le développement des zones d'activités (ZAC Gare, Parc des Collines,...),
- le renforcement de l'accessibilité de l'agglomération (EuroAirport, TGV Est, TGV Rhin-Rhône, franchissement ferroviaire du Rhin vers l'Allemagne, futur Rheinport,...),
- le développement universitaire (fusion avec l'Université de Strasbourg,...),
- la dynamique environnementale (collecte sélective des déchets, Mulhouse Alsace Eco 2020,...),
- les services aux familles (multi-accueil, périscolaire,...).

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Riedisheim, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, jeunesse, chemins ruraux, pistes cyclables,....

RIXHEIM

En 2008, la Municipalité a lancé un vaste programme d'investissement pour adapter les infrastructures de la Commune à la taille de la population. Le tableau ci-après rappelle les grands chantiers engagés :

	Financier	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Extension du groupe scolaire des Romains	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2012
Construction de l'AGORA à Entremont qui abrite l'ACPE, une crèche/garderie de 40 places et un périscolaire de 150 places.	Ville de Rixheim m2A	SCIN (par délégation)	Achevé en 2013
Transformation de l'Hôpital Saint-Sébastien en EHPAD avec construction d'une unité Alzheimer	EHPAD Conseil Général	EHPAD	Achevé en 2013
Création de la Cité des Sports dans le quartier de l'Île-Napoléon	Ville de Rixheim Conseil Général	SCIN	Achevé en 2014
Agrandissement des vestiaires du Stade Municipal	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2014

Création d'un multi-accueil à l'Île-Napoléon avec 35 places en crèche/garderie et 75 places en périscolaire	M2A	M2A	Achevé en 2015
Création d'une cantine périscolaire installée dans l'ancien Centre Commercial d'Entremont	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (1 ^{ère} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (2 ^{ème} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2019
Reconstruction du tennis couvert rue Wilson	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Aménagement des abords de la gare	Région m2A Ville de Rixheim	SNCF	Achevé en 2016
Construction d'un bâtiment pour les collections du Musée du Papier Peint et les archives municipales (dit 'L'Annexe')	Région m2A Ville de Rixheim	SCIN (par délégation)	Achevé en 2018

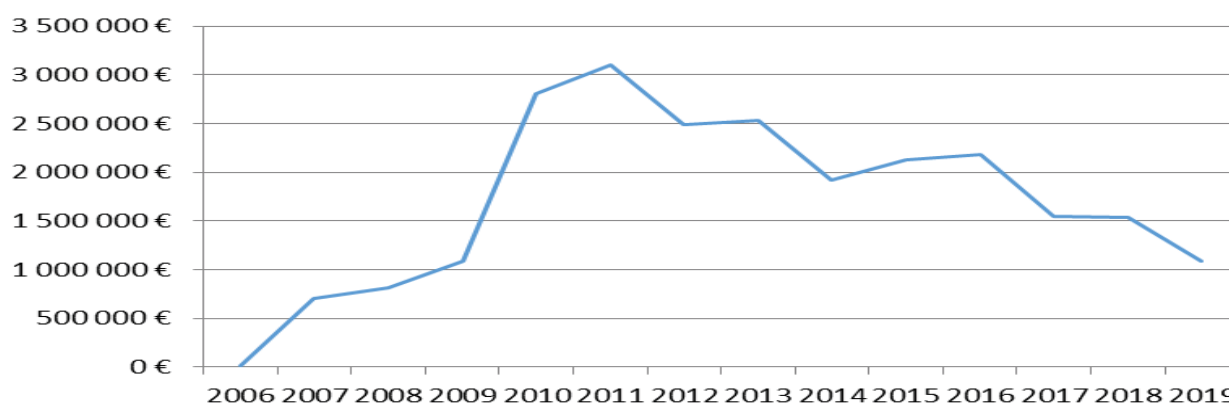
Ce programme d'équipement étant à ce jour intégralement réalisé, il convient à présent de se consacrer à la rénovation des bâtiments existants, notamment à l'amélioration de leur confort et de leur qualité énergétique. L'Ecole Maternelle d'Entremont et l'Ecole Primaire d'Entremont sont les premiers équipements rénovés dans le cadre de ce second programme.

En matière de voirie, avec la réfection de la rue de Habsheim, achevée en 2015, et de la rue de Mulhouse, achevée en 2016, toutes les entrées de ville sont totalement rénovées et embellies. Il convient à présent de poursuivre la réfection des voies secondaires telles la rue des Ormes, la rue des Artisans ou le parking de la rue des Peupliers.

Si les finances de la Ville ont été parfaitement redressées depuis 2008, elles ont dû faire face entre 2012 et 2017 à une baisse importante de ses recettes, notamment des dotations de l'Etat. La perte de ressources annuelles est évaluée à 1,5 millions d'euros entre 2012 et 2020. **La perte cumulée des ressources de 2012 à 2020 avoisine les 8,2 millions d'euros.**

La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2019



Le résultat de la gestion 2019, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à **2.251.876,18 €**. Il s'explique comme suit :

- les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à 99,2 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués. Les charges réelles de fonctionnement affichent un taux de réalisation de 91,5 %.

Les restes à réaliser sont évalués à :

- 1.115.000 € en dépenses d'investissement,
- 55.000 € en recettes d'investissement,
- 235.234 € en dépenses de fonctionnement (il s'agit du reversement d'une part des recettes fiscales 2018 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne).

Le résultat 2019, diminué des restes à réaliser de la section de fonctionnement et arrondi à la centaine d'€ supérieure, soit **2.016.700 €**, pourrait être affecté au financement des investissements de l'exercice 2020.

S'y ajouteraient :

- les recettes courantes d'investissement (FCTVA, TLE, subventions d'équipement,...) estimées à **678.000 €**,
- une CAF nette propre à l'exercice 2020, estimée à **272.800 €**.

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2020 avec une capacité de financement de **2.967.500 €** pour ses investissements, tout en respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages et en poursuivant le désendettement de la commune.

Le Budget 2020

Le dispositif FPIC (Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), mis en place par m2A, est supprimé. La perte de recettes est évaluée à 67.000 €.

1. Les recettes de fonctionnement

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2019 :

- Taxe d'Habitation 15,20 %
- Taxe Foncière sur le bâti 16,12 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %.

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2020 :

Compte	2019	2020	Ecart	
			Montant	%
013 - Atténuations de charges	151 300,00	134 500,00	-16 800,00	-11,1%
70 - Produits du domaine et ventes	1 010 500,00	1 027 300,00	16 800,00	+1,7%
73 - Impôts et taxes	12 789 000,00	12 630 000,00	-159 000,00	-1,2%
74 - Dotations, subventions, participations	1 031 100,00	1 031 100,00	0,00	0,0%
75 - Autres produits de gestion courante	453 400,00	455 700,00	2 300,00	+0,5%
76 - Produits financiers	300,00	300,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	325 234,00	339 534,00	14 300,00	+4,4%
RECETTES REELLES COURANTES	15 760 834,00	15 618 434,00	-142 400,00	-0,9%

Le tableau ci-après relève les variations de 2019 à 2020 :

Compte	Opération	2019	2020	Ecart
013	Remboursement des frais de personnel par les assurances (maladie,...)	151 300,00	134 500,00	-16 800,00
70	Remboursements de frais par des tiers (m2A, LA PASSERELLE,...)	1 010 500,00	1 027 300,00	16 800,00
73	Fiscalité (bases prévisionnelles 2020 remplacées par bases réelles 2019)	6 190 400,00	6 133 500,00	-56 900,00
73	Suppression du dispositif FPIC par m2A	110 000,00	0,00	-110 000,00
73	Taxes additionnelles s/droits de mutation	497 100,00	505 000,00	7 900,00
75	Revenus des immeubles	423 700,00	426 000,00	2 300,00
77	Reprise d'une provision pour risques et charges (constituée en 2014)	0,00	32 800,00	32 800,00
77	Remboursements exceptionnels OMCAL excédents 2018	18 500,00	0,00	-18 500,00
			Ecart	-142 400,00

2. Les dépenses courantes

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2020 :

Compte	2019	2020	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	3 249 900,00	3 264 000,00	14 100,00	+0,4%
012 - Charges de personnel	7 082 000,00	7 082 000,00	0,00	0,0%
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	80 000,00	50 000,00	+166,7%
65 - Autres charges de gestion courante	3 409 000,00	3 389 700,00	-19 300,00	-0,6%
66 et 16 - Annuité de la dette	858 900,00	865 000,00	6 100,00	+0,7%
67 - Charges exceptionnelles	25 600,00	25 600,00	0,00	0,0%
739 - Reversement de fiscalité	682 300,00	639 300,00	-43 000,00	-6,3%
DEPENSES REELLES COURANTES	15 337 700,00	15 345 600,00	7 900,00	+0,1%

Le tableau ci-après relève les variations de 2019 à 2020 :

Compte	Opération	2019	2020	Ecart
011	Démographie - Fonctionnement (numérisation actes état-civil + élections)	23 900,00	30 300,00	6 400,00
011	Création d'un nouveau site Internet	15 500,00	0,00	-15 500,00
011	Jumelages	17 400,00	14 800,00	-2 600,00
011	Service Incendie et Secours : Entretien et réparation de la caserne	2 100,00	15 000,00	12 900,00
011	Enseignement - Crédits de fonctionnement attribués aux écoles	69 100,00	72 000,00	2 900,00

011	Réseau SFR-NUMERICABLE : Diagnostic / état des infrastructures		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00	80 000,00	50 000,00
65	Contributions au SCIN	1 774 700,00	1 684 700,00	-90 000,00
65	Management du Risque Numérique (contribution à m2A)		5 700,00	5 700,00
65	Service des Sports : Subventions aux associations membres OMSAJ	112 000,00	122 000,00	10 000,00
65	Urbanisme : Modification / Révision du PLUI		15 000,00	15 000,00
65	Environnement - Instauration du BIO dans les cantines scolaires		40 000,00	40 000,00
66	Groupe scolaire de l'Ile-Napoléon (emprunts transférés du SCIN)	12 900,00	19 000,00	6 100,00
739	Suppression du dispositif FPIC par m2A	43 000,00	0,00	-43 000,00
			Ecart	7 900,00

3. L'Épargne nette

La CAF nette de l'exercice 2020 s'élèverait ainsi à **272 834 €** (contre 423 134 € pour le budget 2019).

4. Le résultat de l'exercice 2019

Il s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2019	15 572 692,10	13 953 424,73	1 619 267,37
Section d'Investissement 2019	3 972 722,21	3 575 347,40	397 374,81
			2 016 642,18

5. Les recettes d'investissement

Épargne nette de l'exercice (CAF nette)	272 800,00
Disponibilité de l'exercice 2019	2 016 700,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2018	362 200,00
1022 - Taxes d'urbanisme	150 000,00
1342 - Amendes de polices	41 100,00
132 - Subventions pour l'école maternelle Entremont	48 500,00
13 - Autres subventions	62 000,00
21 - Cessions	8 800,00
27 - Créances	5 400,00
	2 967 500,00

Le Budget 2020 disposerait ainsi d'un financement de **2 967 500 €** pour ses investissements.

6. Les grands projets en cours

	Reports 2019	Nouveaux Crédits	TOTAL
Construction du nouveau CTM (2e tranche)	328 400,00	120 000,00	448 400,00
Commanderie : Diagnostic du Bâtiment	30 000,00		30 000,00
Rénovation des anciens bâtiments communaux		100 000,00	100 000,00
Place du Marché : Rénovation de l'ancienne forge et création d'un espace 'After-Work'	41 100,00	300 000,00	341 100,00
TOTAL	399 500,00	520 000,00	919 500,00

Le financement disponible après déduction des grands projets est ainsi de **2.048.000 €**.

Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI)

Le tableau de synthèse pour la période 2019 à 2026 est annexé à la présente (cf. ANNEXE n° 1).

L'exercice 2020 est consacré à l'achèvement de la seconde tranche du Centre Technique Municipal (120.000 €), au démarrage du chantier de réhabilitation de l'ancienne forge pour y créer un espace 'After-Work' (300.000 €), ainsi qu'à une multitude de petites opérations dans tous les secteurs d'activités de la Commune.

Suite à la baisse des dotations de l'Etat, la CAF nette a subi une forte dégradation entre 2016 et 2017. Si l'Etat stoppe l'érosion des dotations aux collectivités, l'indicateur devrait se stabiliser, voire légèrement augmenter entre 2020 et 2026.

Par ailleurs, si la commune parvient à maintenir son fonds de roulement à un niveau avoisinant les 1.250.000 €, les grands projets suivants devraient être réalisables au cours du mandat électoral 2020-2026, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux de fiscalité :

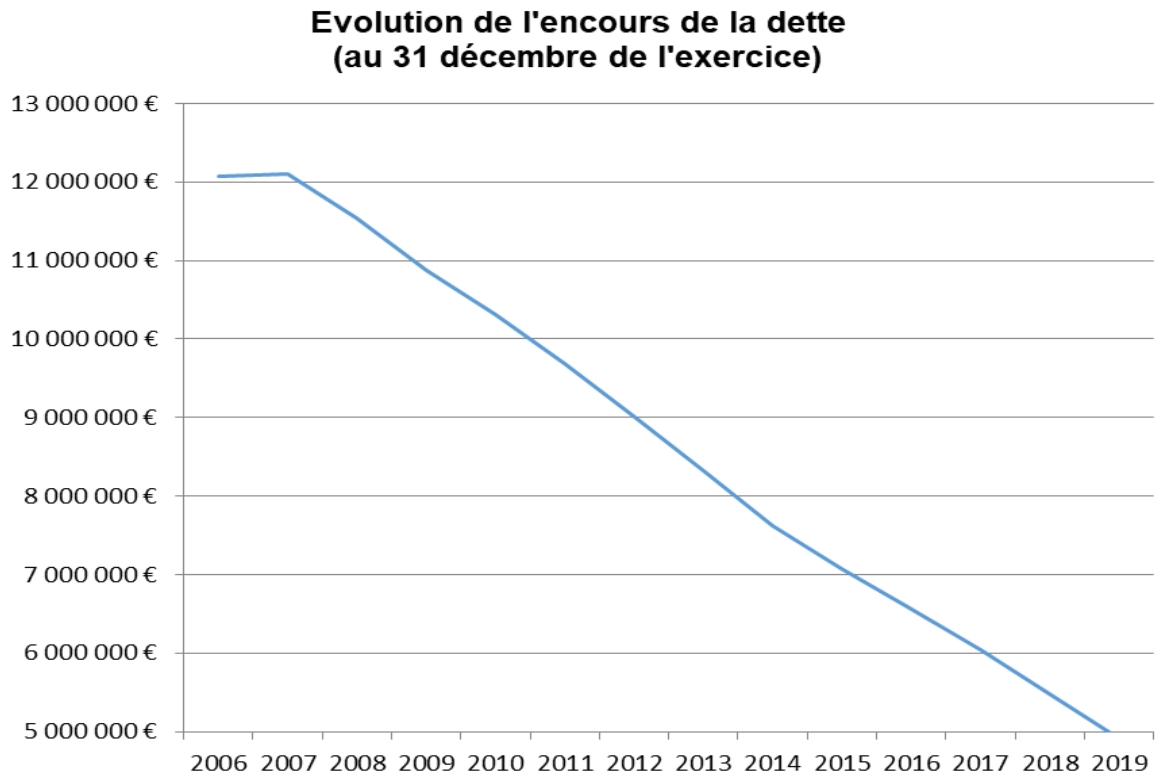
- la réfection de la voirie communale (5.100.000 €),
- la rénovation de la Commanderie (4.230.000 €),
- la réhabilitation de l'ancien bâtiment des Services Techniques (1.500.000 €),
- la création d'un espace 'After-Work' et la rénovation de la place du marché (900.000 €),
- la rénovation du Cercle rue Leclerc (700.000 €),
- la réhabilitation des anciennes gravières (500.000 €).

L'endettement

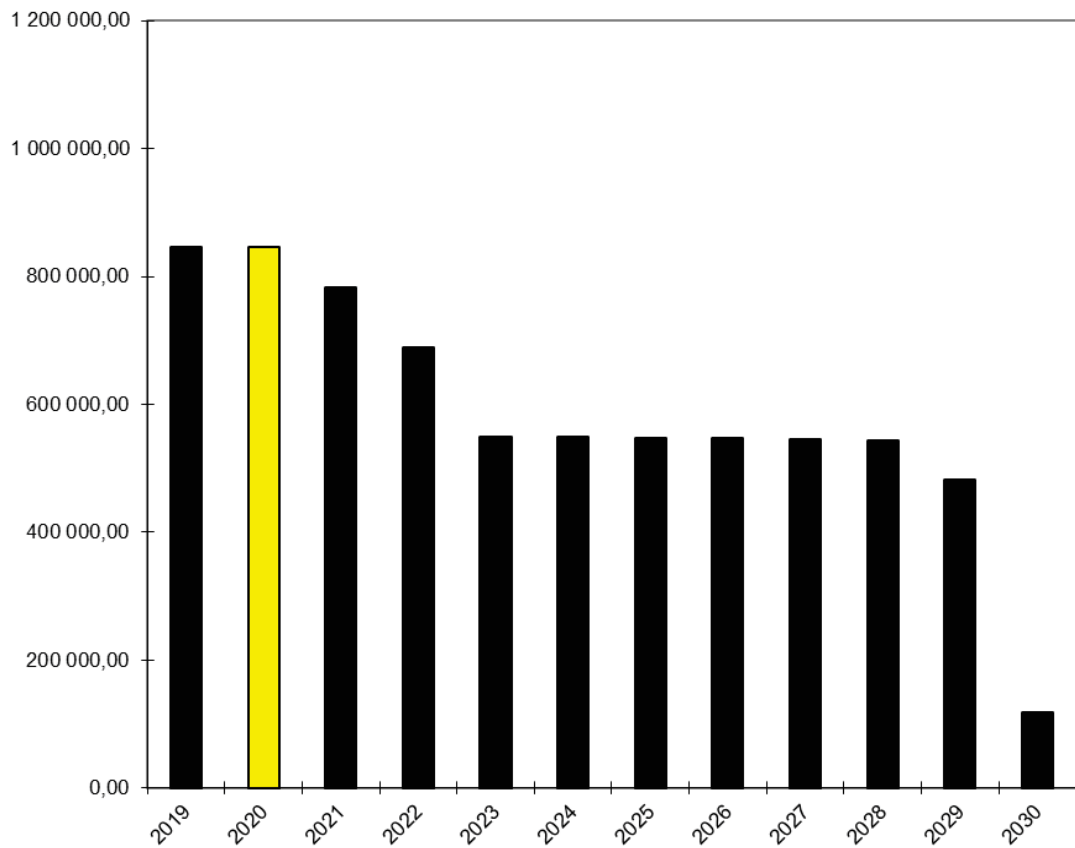
L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 4 918 520,90 €. Il est réparti comme suit :

Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	4 788 040,07	97,3 %
Taux variables ou révisables classiques	130 480,83	2,7 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	4 918 520,90	100,0 %

Depuis 2008, la Ville se désendette, comme le souligne le graphique ci-dessous :



La dette actuelle s'éteint en 2030. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :



Les ressources humaines

1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2019, la collectivité compte 185 agents, pour 163,48 équivalents temps plein, et dont 161 agents permanents (dont 2 contractuels en CDI) et 24 non permanents.

Les emplois permanents sont répartis comme suit :

- Le secteur administratif compte 44 emplois pourvus : 8 agents de catégorie A (dont 2 en CDI), 12 agents de catégorie B et 24 agents de catégorie C (dont 1 à temps non complet et 1 en congé parental).
- Le secteur technique compte 90 emplois pourvus dont 29 à temps non complet : 1 agent de catégorie A, 2 de catégorie B et 87 de catégorie C.
- Le secteur social compte 13 emplois à temps non complet pourvus (Cadre d'emplois des ATSEM).
- Le secteur culturel compte 1 agent de catégorie A.
- Le secteur animation compte 4 agents de catégorie C.
- La police municipale compte 1 agent de catégorie B et 8 agents de catégorie C.

Les emplois non permanents sont répartis comme suit :

- 14 contractuels pour accroissement temporaire d'activité, saisonnier ou remplacement d'agents absents (4 à temps complet dans la filière administrative, 6 dans la filière technique dont 5 à temps non complet, et 4 faisant fonction d'ATSEM remplaçantes à temps non complet),
- 8 contrats aidés 'Parcours Emploi Compétences' (PEC) : 2 dans le domaine de la petite enfance et 6 dans la filière technique, dont 4 au Centre Technique Municipal (CTM) et 2 à l'entretien des locaux,
- 1 Directeur de Cabinet,
- 1 vacataire pour la distribution du bulletin municipal.

2. Les dépenses de personnel en 2019

Elles se sont élevées à 6.804.383,88 € en 2019, après 6.794.991,68 € en 2018 et 6.790.033,61 € en 2017 (cf. ANNEXE n° 2)

La collectivité ne fait plus appel au Centre de Gestion (CDG) pour le recrutement d'agents contractuels (économie des 7 % de frais facturés par le CDG). Les agents contractuels bénéficient des primes versées aux autres agents de la collectivité (IFSE, 13^{ème} mois, primes de vacances).

En 2018, la commune a repris l'accueil d'emplois saisonniers (job d'été étudiant). En 2019 :

- 4 jeunes ont travaillé pendant 1 mois à temps non complet (20 heures),
- 1 pendant 15 jours à temps complet au Centre Technique Municipal,
- 1 pendant 2 mois à temps non complet (30 heures) au service urbanisme.

Le nouveau régime indemnitaire, mis en place en septembre 2017 a représenté en 2019 : 434.403,33 € pour l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et 31.204,00 € pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

En 2019, la participation de l'employeur à la protection sociale s'est élevée à 32.295,00 € pour la complémentaire santé et 30.497,27 € pour la prévoyance.

Au courant de l'année 2019, 2 agents ont quitté la collectivité (mutation), 3 agents sont partis à la retraite, et 3 agents ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles. Les 3 agents qui étaient en fin de droit, suite à congé maladie, ont été admis à la retraite pour invalidité (2 agents) ou licencié pour inaptitude définitive (1 agent).

12 agents ont été recrutés : 2 recrutements par mutation (1 policier municipal et 1 cadre B administratif), 10 recrutements après une période de contractuel ou de contrat aidé (3 au CTM, 2 au service entretien, 3 dans le secteur administratif, 1 animateur, 1 agent faisant fonction d'ATSEM).

L'année 2019 enregistre 2.346 heures supplémentaires pour un montant brut de 37.533,42 € (cf. ANNEXE n° 3), soit près de 5.000 € de plus qu'en 2018, essentiellement en raison des 2 tours d'élections législatives.

54 agents ont perçu la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) en 2019 :

Nombre d'agents	Nombre de Points Mensuel	Motif
1	35	Emploi fonctionnel de DGS
8	25	Encadrement d'un service administratif
1	20	Maître d'apprentissage
6	15	Encadrement de proximité (technique et PM)
38	10	Accueil du public

8.105 points ont ainsi été attribués en 2019 pour une valeur de 36.275,81 €.

5 agents ont bénéficié d'un logement de fonction représentant globalement un avantage en nature estimé à 14.047,10 €.

Résidence 'Les Glycines'	1 800,00
Logement Centre LE TREFLE	2 283,20
Logement Ecole Maternelle Centre	2 554,50
Logement de la Cité des Sports	4 293,60
Logement Ecole Primaire Centre	3 115,80
	14 047,10

3. Les prévisions 2020

La Ville envisage :

- la pérennisation de quelques contractuels (1 au service entretien et 1 faisant fonction d'ATSEM en janvier 2020),
- le recrutement d'un agent de catégorie A de la filière administrative en janvier 2020,
- le départ par mutation d'un policier municipal en janvier,
- 6 départs à la retraite (3 en janvier, 1 en mars, 1 en mai et 1 en octobre),
- la 3^{ème} phase du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) concernant certains agents de catégorie A (7 agents) et C (72 agents) et qui se traduit par l'augmentation de l'indice de rémunération variant de 1 à 10 points selon les grades (soit au total 165 points en Equivalent Temps Plein (ETP) pour un montant brut mensuel de 773 €),
- l'augmentation du SMIC à compter du 01/01/2020 ; qui passe de 10,03 € à 10,15 € de l'heure pour un montant mensuel brut de 1.539,42 €. Cette augmentation déclenche le versement d'une indemnité différentielle pour les agents dont le traitement de base mensuel brut est inférieur au SMIC. 18 agents sont concernés pour un montant mensuel brut total de 77 €,
- concernant la cotisation CNRACL, l'augmentation de la part Agent de 10.83 % à 11.10 %,
- concernant la cotisation patronale auprès du CDG, l'augmentation de la taxe additionnelle de 0.35 % à 0.55 %, soit un coût estimé pour 2020 à environ 7.400 €,
- concernant l'URSSAF, la baisse de la cotisation patronale AT (Accident de Travail) de 1.22 % à 1.13 %, soit une économie d'environ 1.100 € sur l'année, une centaine d'agents étant concernés par cette cotisation en 2019.

4. La durée effective du travail dans la commune

Le règlement intérieur élaboré dans la cadre de la mise en œuvre de l'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) prévoit un temps de travail annuel de 1.592 heures.

Les avantages acquis antérieurement par le personnel, qui ont été à l'époque maintenus, ne permettent pas, dans de nombreux cas, de respecter cette valeur, comme l'a déjà relevé la Chambre Régionale des Comptes. C'est pour y remédier partiellement que le régime des congés d'ancienneté a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019, de même que certaines autorisations spéciales d'absence.

A ce stade, il n'est pas envisagé de revenir sur d'autres avantages acquis sur les jours de congés. En revanche, une réflexion sur l'annualisation du temps de travail pourrait être menée, service par service, dans l'objectif de revenir à la règle définie lors du passage aux 35 heures.

RECETTES

Comptes	CA 2018	CA 2019	Reports 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Observations
Reprise résultat antérieur	2 515 963,41	2 605 596,45	1 295 234,00	956 700,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	15 554 396,09	15 405 293,82	0,00	15 383 200,00	15 491 800,00	15 651 500,00	15 797 700,00	15 945 300,00	16 094 400,00	16 244 900,00	
013 - Atténuations de charges	145 194,54	119 412,79		134 500,00	135 800,00	137 200,00	138 600,00	140 000,00	141 400,00	142 800,00	+ 1 % / an
70 - Produits serv. domaine et ventes diverses	1 075 186,35	1 006 366,07		1 027 300,00	1 037 600,00	1 048 000,00	1 058 500,00	1 069 100,00	1 079 800,00	1 090 600,00	+ 1 % / an
73 - Impôts et taxes	12 789 810,84	12 721 070,63		12 630 000,00	12 756 300,00	12 883 900,00	13 012 700,00	13 142 800,00	13 274 200,00	13 406 900,00	+ 1 % / an
74 - Dotations, subventions et participations	1 044 881,64	1 027 780,47		1 031 100,00	1 030 000,00	1 030 000,00	1 030 000,00	1 030 000,00	1 030 000,00	1 030 000,00	Dotations gelées
75 - Autres produits de gestion courante	440 224,35	452 587,82		455 700,00	460 300,00	479 900,00	484 700,00	489 500,00	494 400,00	499 300,00	+ 1 % / an +15.000 € (Forge) à partir de 2022
76 - Produits financiers	146,26	137,12		300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	
77 + 78 - Produits exceptionnels	58 952,11	77 938,92		104 300,00	71 500,00	72 200,00	72 900,00	73 600,00	74 300,00	75 000,00	+ 1 % / an
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	845 405,65	1 156 145,62	55 000,00	623 000,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	
10 - Dotations, fonds divers & réserves	673 850,47	651 513,41		512 200,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	FCTVA + TLE
13 - Subventions d'investissement	151 859,99	491 998,88	55 000,00	96 600,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	Amendes de police
16 - Nouveaux emprunts											
21 - Cessions d'immobilisations	14 361,86	7 300,00		8 800,00							
27 - Autres immobilisations financières	5 333,33	5 333,33		5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	
TOTAL	18 915 765,15	19 167 035,89	1 350 234,00	16 962 900,00	17 387 200,00	17 546 900,00	17 693 100,00	17 840 700,00	17 989 800,00	18 140 300,00	

DEPENSES

Comptes	CA 2018	CA 2019	Reports 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Obs
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	13 782 047,63	14 080 578,47	235 234,00	15 110 400,00	15 088 200,00	15 107 800,00	15 080 100,00	15 193 100,00	15 306 900,00	15 421 300,00	
011 - Charges à caractère général	2 524 304,31	2 608 297,43		3 264 000,00	3 296 600,00	3 329 600,00	3 362 900,00	3 396 500,00	3 430 500,00	3 464 800,00	+ 1 % / an
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 794 991,68	6 804 383,88		7 082 000,00	7 122 000,00	7 162 000,00	7 202 000,00	7 242 000,00	7 282 000,00	7 322 000,00	+ 40.000 € / an
022 - Dépenses imprévues				80 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
6554 - Contributions syndicales	1 913 618,77	1 951 024,93			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	+ 1 % / an
65 - Autres charges de gestion courante	1 417 324,62	1 418 535,71		3 389 700,00	3 423 600,00	3 457 800,00	3 492 400,00	3 527 300,00	3 562 600,00	3 598 200,00	+ 1 % / an
66 + 16 - Annuité de la dette	842 385,16	845 009,78		865 000,00	782 000,00	690 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	Baisse de 2021 à 2023
67 - Charges exceptionnelles	7 856,75	7 486,50		25 600,00	25 900,00	26 200,00	26 500,00	26 800,00	27 100,00	27 400,00	+ 1 % / an
739 - Revers. & restitutions s/impôts et taxes	281 566,34	445 840,24	235 234,00	404 100,00	408 100,00	412 200,00	416 300,00	420 500,00	424 700,00	428 900,00	+ 1 % / an
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	2 528 121,07	2 834 581,24	1 115 000,00	1 852 500,00	2 299 000,00	2 439 100,00	2 613 000,00	2 647 600,00	2 682 900,00	2 719 000,00	
F020 - Construction du nouveau CTM (2e tranche)	926 789,80	1 786 457,61	328 400,00	120 000,00							3,16 M€
F020 - Commanderie				30 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	4,2 M€ sur le mandat + 1,4M€ en 2027/28 = 5,6 M€
F020 - Annexe à la Commanderie (confié au SCIN)	300 000,00	105 625,07	14 500,00								Solde = 0,48 M€
F020 - Ancien bâtiment des Services Techniques					150 000,00	630 000,00	530 000,00	100 000,00	90 000,00		1,5 M€
F411 - Cercle rue Leclerc							100 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,7 M€
F70 - Logements sociaux		127 000,00		6 100,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
F822 - Voirie					600 000,00	700 000,00	800 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
F833 - Parc Gravière							30 000,00	150 000,00	150 000,00	170 000,00	0,5 M€ (à confirmer)
F91 - Place du Marché et forge		150 000,00	41 100,00	300 000,00	410 000,00						0,7 M€ (after work) + 0,2 M€ (abords) = 0,9 M€
N020 - Dépenses imprévues				60 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
N2 - Autres immobilisations	1 301 331,27	665 498,56	731 000,00	1 336 400,00	359 000,00	329 100,00	373 000,00	417 600,00	462 900,00	569 000,00	
TOTAL	16 310 168,70	16 915 159,71	1 350 234,00	16 962 900,00	17 387 200,00	17 546 900,00	17 693 100,00	17 840 700,00	17 989 800,00	18 140 300,00	

Résultat	2 605 596,45	2 251 876,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
-----------------	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--

CAF nette	1 772 348,46	1 324 715,35	-235 234,00	272 800,00	403 600,00	543 700,00	717 600,00	752 200,00	787 500,00	823 600,00	
------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2020 - ANNEXE n° 2 - Charges de personnel de 2015 à 2019

Article		2015	2016	2017	2018	2019
6218	Autre personnel extérieur	176 580,42	169 667,86	192 365,93	166 527,84	93 569,79
6331	Versement de transport	71 301,56	72 075,22	74 439,31	74 679,56	76 548,97
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 110,12	18 816,28	18 896,21	18 670,03	19 138,03
6336	Cot.ctre nat., ctre gest.de la fct. pub.	69 898,29	64 655,26	68 977,35	72 763,16	76 213,86
6338	Autres impôts, taxes, vers. ass. s/rému.	11 498,92	11 308,55	11 338,44	11 202,55	11 482,50
64111	Rémunération principale	3 145 778,60	3 063 157,55	3 158 244,40	3 136 090,19	3 167 459,59
64112	NBI, suppl. familial de trait. et indem. de résid.	110 137,30	109 235,90	111 585,11	109 473,46	108 090,96
64118	Autres indemnités	913 548,26	910 455,45	913 807,14	955 450,08	960 374,92
64131	Rémunération	222 047,84	210 435,19	204 766,37	412 099,18	383 386,05
64162	Emplois d'avenir	21 819,06	13 274,24	10 996,60		0,00
64168	Autres emplois d'insertion	246 809,93	273 230,04	218 532,12	22 405,86	87 548,02
6417	Rémunération des apprentis	7 682,94	7 612,56	6 276,48	3 145,12	6 621,24
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	720 650,96	705 789,97	716 642,72	732 386,57	733 317,71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	891 754,05	875 160,35	883 506,94	868 794,64	882 141,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	25 667,99	26 734,40	23 077,10	18 539,32	19 081,24
6455	Cotisations pour assurance du personnel	90 863,55	79 857,29	81 520,84	76 945,69	78 488,60
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	18 766,00	16 234,00	13 091,00	7 900,00	6 255,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	221,70	224,84	208,96	95,42	278,09
6458	Cotisations aux autres org. sociaux	10 239,79	10 056,28	10 326,29	10 182,07	10 433,41
6472	Prestations familiales directes	413,54	639,27	652,60	825,12	567,08
64731	Allocations de chômage versées direct.	11 573,09	13 113,78	1 469,03	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 626,64	19 277,51	17 588,15	20 873,08	20 130,21
6478	Autres charges sociales diverses	53 655,57	51 338,87	49 831,04	58 062,30	62 959,23
6488	Autres charges du personnel	3 467,00	3 003,44	1 893,48	17 880,44	297,49
TOTAUX		6 862 113,12	6 725 354,10	6 790 033,61	6 794 991,68	6 804 383,88

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2020 - ANNEXE n° 3 - HEURES SUPPLEMENTAIRES 2019

	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL par tâches
Distri.bulletin munic.	872,73 €	872,73 €	872,73 €	872,73 €	872,73 €	872,73 €	882,98 €	127,00 €	995,28 €	867,90 €	867,27 €	1 305,06 €	10 281,87 €
Déneigt.		105,17 €											105,17 €
P.M.	1 023,76 €	89,04 €			206,84 €	31,03 €	31,74 €	1 315,67 €		158,70 €		106,53 €	2 963,31 €
Visite médicale F.D.M.	23,31 €												23,31 €
Conciergerie HDV	619,08 €	463,59 €	462,75 €	737,09 €	503,18 €	1 275,79 €	942,16 €	638,54 €	589,80 €	1 114,75 €	736,37 €	669,32 €	8 752,42 €
Doisiger						2 050,58 €							2 050,58 €
Repas Glycines		296,33 €	102,26 €	20,48 €	225,04 €	51,00 €	30,60 €	471,86 €	214,34 €	40,94 €	92,08 €	20,54 €	1 565,47 €
Conciergerie Sports	400,82 €	280,26 €	239,24 €	152,83 €	415,14 €	272,63 €	188,02 €	578,99 €	449,50 €	102,70 €	147,89 €	228,59 €	3 456,61 €
Elections						3 825,80 €		244,33 €					4 070,13 €
Divers				247,20 €	391,40 €	481,36 €	484,10 €	594,01 €	432,60 €	617,91 €	473,80 €	542,17 €	4 264,55 €
TOTAL PAR MOIS													TOTAL ANNEE
TOTAL	2 939,70 €	2 107,12 €	1 676,98 €	2 030,33 €	2 614,33 €	8 860,92 €	2 559,60 €	3 970,40 €	2 681,52 €	2 902,90 €	2 317,41 €	2 872,21 €	37 533,42 €
TOTAL Heures Suppl.	2 066,97 €	1 234,39 €	804,25 €	1 157,60 €	1 741,60 €	7 988,19 €	1 676,62 €	3 843,40 €	1 686,24 €	2 035,00 €	1 450,14 €	1 567,15 €	27 251,55 €
TOTAL Distri. Bulletin Munic.	872,73 €	872,73 €	872,73 €	872,73 €	872,73 €	872,73 €	882,98 €	127,00 €	995,28 €	867,90 €	867,27 €	1 305,06 €	10 281,87 €